其法日晩乃食。敬水而茹葷。不飲乳酪。其大摩尼數年一易往來中國。小者年轉。江嶺西市商胡橐其源生於回鶻有功也。

Dans les prescriptions religieuses qu'énumèrent ces quatre textes, il en est deux qui sont parfaitement claires, et que d'autres témoignages confirment. La règle de ne faire qu'un repas par jour est mentionnée dans le traité manichéen de Pékin et se retrouve dans les textes de Tourfan et dans Albîrûnî [1]. Quant à l'interdiction de boire du lait [2], elle était

et à Ho-nan-fou les deux marchés du Nord et du Sud (京師有東西兩市。東都有南北兩市; cf. aussi chap. 38, fol. 4 r°). La fin de la phrase est obscure; on pourrait également faire porter le nom des Ouigours sur ce qui précède et traduire : «... s'unissant à raison de ce qu'ils étaient nés primitivement chez les Ouigours, rendirent service [à ceux-ci]». La valeur même du mot *hou* dans cette phrase n'est pas certaine. Le terme est bien en principe, vers l'an 800, une désignation des Iraniens et en particulier des Sogdiens, mais les chapitres des *Histoires des T'ang* consacrés aux Ouigours l'appliquent aux Toghuzghuz, aux «neuf Oγuz» (ouigours), quand ils parlent des 九姓胡 *kieou-sing-hou*, ou «Hou des neuf clans». Il nous paraît donc difficile d'arriver à une conclusion ferme sur ce point, et d'opposer par exemple, dans la phrase de Li Tch'ao, les Hou du début aux Houei-hou (Ouigours) de la fin. Les Hou peuvent être à la fois ici les Iraniens et les Ouigours, la confusion étant facilitée par le fait qu'ils sont mentionnés ici à propos du manichéisme, et que, depuis 763, c'était une religion qu'aussi bien marchands iraniens que marchands ouigours étaient susceptibles de pratiquer à Si-ngan-fou.

(1) Cf. *supra*, 1re partie, p. 576, n. 2. Les quatre textes apparentés disent que ce repas se prenait le soir; le mot que nous traduisons par «soir» est dans deux des cas 晏 *yen*, dans les deux autres 晩 *wan*; les deux mots indiquent la fin de l'après-midi, quand le soleil va se coucher. Saint Augustin donne indirectement une indication analogue, mais non identique, quand il parle du repas végétarien abondant et varié que les élus manichéens peuvent prendre «nona hora»; il résulte du contexte que ce repas était le premier, et même le seul de la journée; mais la «neuvième heure» ne correspond qu'à deux ou trois heures de l'après-midi; le soleil commence à baisser, mais n'est pas près encore de se coucher (cf. *De moribus Manichaeorum*, chap. 13, § 28, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 32, col. 1357).

(2) Le mot «lait» est exprimé dans nos divers textes par 乳 *jou* et par 湩 *tong*, qui ne prêtent pas au doute. Quant au terme que nous avons traduit par «beurre», c'est 酪 *lo*, qui peut signifier aussi «crème, fromage», et